

LE PETIT LIVRE DE LA LPP · CHAPITRE 4.4

Comment la caisse place votre argent

Une caisse de pension gère plus de mille milliards de francs pour l'ensemble de la Suisse. Comment place-t-elle l'argent des assurés, et qui fixe les limites ?

TransparenceRH

50 %	30 %	5 %	6,1 %
actions au plus	immobilier au plus	chez l'employeur sans garantie	performance moyenne 2025



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

La caisse choisit, gère et contrôle soigneusement ses placements ; elle veille à la sécurité, à une répartition appropriée des risques et à un rendement conforme au marché (OPP 2 art. 50 et 51).



LA RÈGLE

À retenir

Limites par catégorie : **50 %** en actions, **50 %** en titres hypothécaires, **30 %** en immobilier, **15 %** en placements alternatifs, **10 %** en infrastructures, **30 %** en devises non couvertes (art. 55).



LA RÈGLE

La règle clé

Caisse à 55 % d'actions : Dépassement à justifier dans l'annexe (OPP 2 50 al. 4 ; 55)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Sécurité, rendement, répartition, liquidités : et des plafonds qu'on ne dépasse qu'en s'expliquant. »



LE PIÈGE

Le piège

Croire qu'une caisse « joue en bourse » avec l'argent des assurés. Les placements sont encadrés, contrôlés par l'organe de révision et l'expert ; et le rendement des marchés finance une part importante des retraites, souvent appelée le « troisième cotisant ».



LA BASE LÉGALE

Les références

OPP 2 art. 47, 49 à 58a ; Swiss GAAP RPC 26 ; directives CHS PP.



Le cas express

Fortune 500, immobilier 120 dont 50 à l'étranger. Conforme ?

✓ **Non** Étranger limité au tiers de 120, soit 40.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Vérifier chaque catégorie.
- ☐ Contrôler la limite par débiteur.
- ☐ Limiter l'exposition à l'employeur.
- ☐ Justifier tout dépassement dans l'annexe.
- ☐ Publier les frais de gestion.

Base légale : OPP 2 art. 47, 49 à 58a ; Swiss GAAP RPC 26 ; directives CHS PP.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/lpp-placements.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 9 novembre 2026.